

« Elles ont avant tout besoin de respect »

SAMIA MAKTOUF Cette avocate parisienne s'occupe de 17 dossiers de victimes ou proches des attentats du 13 novembre

RECUEILLI PAR OLIVIER PLAGNOL
o.plagnol@sudouest.fr

C'est l'une des avocates les plus médiatisées du moment. Samia Maktouf s'occupe, depuis l'affaire Merah, en 2012, de victimes ou proches d'attentats terroristes. Elle les accompagne dans les constitutions de partie civile, les aide dans les démarches administratives auprès du fonds de garantie, les écoute, beaucoup, et les informe sur le déroulement de l'enquête et des procédures judiciaires. Toujours à l'affût de la moindre nouvelle, elle n'hésite pas à mener ses propres enquêtes. Regard franc, poignée de main énergique, Samia Maktouf dégage une autorité naturelle. Elle vous reçoit sans chichi et va à l'essentiel.

« **Sud Ouest Dimanche** » Comment se spécialise-t-on dans les dossiers de victimes d'attentats ? Un hasard ? Une volonté ?

Samia Maktouf C'est toujours un hasard au départ. Puis, on est pris dans ce combat et on y contribue à notre manière. Ces gens sont dans une détresse totale, dans une soif de vérité, dans une demande incessante d'informations. Cela n'est pas une quête de vengeance. Ils ont aussi besoin de rencontrer la justice (1). C'est régulier et rassurant. Rencontrer les enquêteurs à travers les juges d'instruction est un acte fondamental. Pour avoir assisté par le passé des parents qui ont perdu des enfants, tués ou assassinés dans des circonstances autres que celles du terrorisme, je réalise aujourd'hui pourquoi leur première demande était de pouvoir s'entretenir avec le juge. Ils ont besoin de savoir que la justice existe, qu'elle fonctionne, et de rencontrer physiquement un de ses symboles.

Nous sommes donc dans la symbolique...

Oui, mais il n'y a pas que la symbolique. Il est difficile de se reconstituer tant qu'on n'a pas ressenti un sentiment d'apaisement. Les victimes et les proches ont besoin de comprendre ce qu'il s'est passé et de savoir que l'État est là. Car il s'agit de victimes civiles de guerre, on ne le dira jamais assez. Ces personnes ne sont pas les victimes de criminels de droit commun, elles sont tombées parce qu'on a attaqué la France. C'est pourquoi le fonds de garantie existe. L'argent n'est pas leur priorité mais cela reste très important. Il s'agit d'une forme de reconnaissance. Malheureusement, cela ne fonctionne pas comme cela devrait. Le préjudice psychologique et moral n'est pas pris en compte, il faut qu'on se batte pour ça, en passant par des expertises et des contre-expertises. Et nous avons affaire à très peu d'experts spécialisés.

Pourtant, eux seuls peuvent arriver à quantifier cette douleur, ce préjudice moral.

Qui seront toujours très difficiles à quantifier...

Oui, c'est toujours compliqué de quantifier la douleur, je l'entends bien, mais entre la quantifier objectivement et refuser de la quantifier, il y a un cap. Aujourd'hui, on ne prend pas assez en considération la douleur des familles des victimes.

« Si on ne cherche pas à comprendre, alors on ne fera que rendre hommage à des morts »

Est-ce un blocage volontaire, selon vous ?

Non, je n'irais pas jusque-là, mais je dirais en revanche que c'est une ignorance, un déni. En France, nous n'avons pas encore pris conscience de l'importance de la douleur, souvent dévastatrice, et de l'impact psychologique que ces victimes ou ces familles vivent.

Après le 11 Septembre, les États-Unis ont déployé d'énormes fonds. Il y a eu un dédommagement immédiat du préjudice psychologique. Je ne demande pas qu'on prenne l'exemple américain dans son intégralité, mais la prise en compte de la douleur psychologique ne peut pas être



Samia Maktouf : « Le préjudice psychologique et moral n'est pas pris en compte, il faut qu'on se batte pour ça ». PHOTO ALFRED YAGHOZBADEH

laissée de côté. Ce que me disent les familles, c'est que cela ne fera pas revenir leurs proches, mais pour autant elles souhaitent de la considération et du respect. Leur dignité passe par là. Il y a eu des discours, des commémorations, on a ouvert la grande cour des Invalides pour les recevoir. Tout cela, c'est bien, mais, après, il y a toute une vie.

Votre travail est-il aussi de comprendre pourquoi ces jeunes en arrivent à commettre ces actes ?

Oui, bien sûr. C'est pourquoi je m'insurge contre cette phrase : « Expliquer, c'est pardonner. » Non, Monsieur le Premier ministre, si vous ne comprenez pas, vous n'arriverez jamais à éviter d'autres attentats. Expliquer ne veut pas dire exonérer de

la condamnation la plus exemplaire. Mais si on ne comprend pas, on ne fera que rendre hommage à des morts. Ce sont aussi nos enfants qui ont commis ces actes. Ce sont des Français. Ils ont grandi dans notre société. Nous avons enfanté des monstres. Pourquoi ? C'est à cette question qu'il faut répondre. Sinon, on n'avancera pas.

Il voudrait être « comme avant »

Aujourd'hui, il a rendez-vous avec son avocate, M^e Samia Maktouf. Pour cela, il a obtenu une autorisation de sortie du service psychiatrique dans lequel il est hospitalisé depuis le 13 novembre. Trop de peurs, de terreurs, de cauchemars. Les séquelles psychologiques sont toujours là, graves, tenaces, qui empêchent Omar Dmoughi de retrouver une vie normale.

Ce Marocain de 32 ans était vigile au Stade de France le 13 novembre. Après une première explosion, il a eu le bon réflexe de refouler des spectateurs retardataires. Puis, il repère un homme au comportement bizarre, qui essaie de pénétrer dans le stade. Omar Dmoughi lui refuse l'accès. Le terroriste recule de quelques mètres et actionne sa ceinture d'explosifs. Le vigile est soufflé par l'explosion, perd brièvement connaissance, avant d'assister à l'agonie d'une victime près de lui. Sa lucidité lui vaudra d'être décoré de la médaille de la Sécurité intérieure.

Les yeux hagards, visiblement nerveux, Omar Dmoughi entre timidement dans le bureau de son avocate. Il vient pour des dossiers administratifs à remplir. Tout lui paraît trop compliqué. « Ne t'inquiète pas, je m'en occupe, fais-moi confiance », lui glisse doucement Samia Maktouf. Il se détend un peu. Esquisse un sourire. Et lâche quelques mots. « Pourquoi je ne suis pas bien dans ma tête ? Je ne sais pas, y a que les médecins qui peuvent l'expli-



Omar Dmoughi est toujours en arrêt maladie. PHOTO ARNAUD JOURNOIS / MAXPPP

quer. Ça va mieux. Mais il faut du travail encore. Je ne suis plus le même. Je veux juste être comme avant. »

Omar Dmoughi est toujours en arrêt maladie. Il y a quelques jours, il a reçu un appel de son employeur. « Ils m'ont demandé si je voulais aller travailler pour un match au Stade de France. J'ai dit non merci. » Il sourit.

Qu'attendez-vous du procès de Salah Abdeslam ?

On ne s'attend pas à grand-chose. La vérité ne viendra pas de sa bouche. Son rôle, il est établi et avéré. Ce qu'on pourrait attendre de lui, c'est qu'il aide à démanteler d'autres cellules, pour éviter de nouveaux attentats. Mais il ne faut pas y compter.

Pourriez-vous défendre un auteur d'actes terroristes ?

C'est un principe constitutionnel : tout être humain a le droit d'être défendu. La démocratie sort grandie d'un procès qui est rendu équitablement. Et Salah Abdeslam a le droit à un procès équitable.

Ce qui empêcherait un avocat de défendre quelqu'un, c'est sa conscience. On peut défendre des personnes que l'on sait coupables mais on ne peut le faire que s'il y a un accord sur la stratégie. Je ne pourrais pas défendre quelqu'un qui vient me dire : « Je n'ai rien fait, je ne suis pas coupable. » Ma conscience me l'interdirait.

(1) Cet entretien a été réalisé avant la rencontre à Paris entre les victimes et les magistrats.